

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 332

6 février 2014

SOMMAIRE

Advanced Research S.A.	15935	Franklin Templeton Investment Funds ...	15912
Algos	15907	Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch	15911
Anneaux Holding	15905	Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch	15910
Ardys S.A.	15900	Gabefi S.à r.l.	15913
Arx Capital FCP-SIF	15894	Gordon Gambro Holding S.à r.l.	15913
Atlantic Haus Investments S.à r.l.	15936	Grouneph	15913
Bad Langensalza	15908	Groupe Neuberg, Courtier d'Assurances, S.A.	15913
BKM Investments	15936	Heralda S.A., SPF	15897
Boulangerie de Berdorf S.A.	15909	Interfund Sicav	15892
BP Bio Project Holding S.A.	15936	Nuvi Trading Holdings S.A.	15897
Canepa Green Energy II	15936	Orco Germany S.A.	15894
C.F. Invest S.A.	15914	Orco Property Group	15890
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	15909	Petro Shipping S.A.	15894
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	15910	Pommerit S.A.	15893
Eastburn Debtco S.à r.l.	15924	Ressources	15905
Elaco - Holding S.A.	15896	Saxony Holdings	15908
Estates S.A.	15891	SELP (Alpha Poland) S.à r.l.	15915
Eudial Services	15914	Sunova S.A.	15907
European Direct Property VII S.A.	15914	T.H. Finances S.à r.l.	15900
Farbe 2 Luxembourg S.à r.l.	15914	TRANSFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	15893
Finasset S.A.	15910	Waldkirch	15908
Finext Funds Luxembourg SICAV-SIF ...	15911	Wolmirstedt	15909
Fintrentuno S.A.	15936		
FK Holding 1 S.à r.l.	15911		
Fleurs Welter Sàrl	15912		
Food Concept International S.A.	15912		
FOV S.à r.l.	15912		

Orco Property Group, Société Anonyme.
Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

You are invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") to be held at the registered seat of the Company at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, on Monday 10 March 2014 at 14:00 CET, to discuss and to vote on the agenda (the "Agenda") indicated below.

The Meeting is convened in accordance with article 70 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "LCA") and article 3 of the law dated 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies, further to a request of Kingstown Capital, acting as manager for and on behalf of (i) Ktown, LP, (ii) Kingstown Partners Master Ltd and (iii) Kingstown Partner II, LP - Kingstown, being shareholders of the Company representing greater than 10 percent of the share capital of the Company (collectively the "Requesting Shareholder"), which requested on 15 January 2014 to convene a general meeting with the following points on the agenda:

1. Removal of Mr. Jean-François Ott from the Board of Directors of the Company.
2. Appointment of Mr. Guy Shanon to the Board of Directors of the Company.
3. Appointment of Mr. Ian Cash to the Board of Directors of the Company.

As such, the Board of Directors of the Company hereby convenes the Meeting with the agenda items requested by the Requesting Shareholder as well as an additional agenda item proposed by the Board of Directors:

Agenda:

1. Removal of Mr. Jean-François Ott from the Board of Directors of the Company.
2. Appointment of Mr. Guy Shanon to the Board of Directors of the Company.
3. Appointment of Mr. Ian Cash to the Board of Directors of the Company.
4. Appointment of Mr. Tomáš Salajka to the Board of Directors of the Company¹.

1 Item proposed by the Board of Directors

ATTENDING THE MEETING

In order to attend the Meeting, shareholders must provide the Company with the following three items as explained in greater detail below: (i) Record Date Confirmation, (ii) Attendance and Proxy Form, and (iii) Proof of Shareholding.

Record Date Confirmation: This document shall be provided to the Company by a shareholder at the latest by 23:59 CET on the Record Date. The Record Date is 24 February 2014 (the "Record Date", i.e. the day falling fourteen (14) days before the date of the Meeting).

The Record Date Confirmation must be in writing and indicate that a shareholder holds the Company shares and wishes to participate in the Meeting. A template form of the Record Date Confirmation is available on the Company's website at www.orcogroup.com.

The Record Date Confirmation must be sent to the Company by post or electronic means so that it is received by the Company at the latest by 23:59 CET on the Record Date, i.e. 24 February 2014, to:

Orco Property Group
40, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
Tel: + 352 26 47 67 1
Fax: + 352 26 47 67 67
email: generalmeetings@orcogroup.com

Attendance and Proxy Form: A template form is available on the Company's website at www.orcogroup.com and is to be duly completed and signed by shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting.

Proof of Shareholding: This document must indicate the shareholder's name and the number of Company shares held at 23:59 CET on the Record Date. The Proof of Shareholding shall be issued by the bank, the professional securities' depositary or the financial institution where the shares are on deposit.

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Attendance and Proxy Form together with the relevant Proof of Shareholding by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by 12:00 noon CET on 5 March 2014, to:

Orco Property Group
40, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg

Tel: + 352 26 47 67 1
 Fax: + 352 26 47 67 67
 email: generalmeetings@orcogroup.com

Please note that only persons who are shareholders at the Record Date and have timely submitted their Record Date Confirmation, Attendance and Proxy Form, and Proof of Shareholding shall have the right to participate and vote in the Meeting.

Documentation and information: The following documents and information are available for the shareholders on our website: www.orcogroup.com and, in particular, in the "Shareholder Corner":

- the present convening notice;
- the total number of shares and the voting rights in the Company as at the date of this convening notice;
- the draft resolutions of the Meeting. Any draft resolution(s) submitted by shareholder(s) shall be added to the website as soon as possible after the Company has received them;
- the Record Date Confirmation form; and
- the Attendance and Proxy Form.

The above documents may also be obtained by shareholders upon written request sent to the following postal address: Orco Property Group, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

For further information, visit our website: www.orcogroup.com and, in particular, the "Shareholder Corner".

Quorum Requirement: The Meeting shall validly deliberate regardless of the corporate capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Right to add new items on the agenda: One or more shareholders together representing at least five per cent of the share capital has the right to (i) put one or more items on the agenda of the Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meeting.

Such requests must:

- be in writing and sent to the Company by post (at the following address: Orco Property Group, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg) or electronic means (at the following email address: generalmeetings@orcogroup.com) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the Meeting;
- include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;
- be received by the Company at least twenty two (22) days before the date of the Meeting, i.e. 16 February 2014.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within (forty-eight) 48 hours from receipt. The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the Meeting.

If you need further assistance or information, please contact: Orco Property Group, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Tel: + 352 26 47 67 1; Fax: + 352 26 47 67 67; email: generalmeetings@orcogroup.com
 Luxembourg, 4 February 2014. The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2014019281/92.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
 R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartments 2005/11/1, 2007/06/2 of the Issuer are invited to attend a

MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on *February 21, 2014* starting respectively at 10 a.m. and 10.30 a.m. in order to consider the following agenda:

Agenda:

- a. Report from the board on the modification of the way to calculate the Variable Interest due to the Noteholders in relation to the Compartments 2005/11/1 and 2007/06/2: the paragraph of The Particular Conditions pertaining to the participative notes of above mentioned Compartments has been replaced by what follows, applicable as from January 1st 2012:

In addition to the Fixed Interest, the Issuer shall as the case may be, pay a Variable Interest on the nominal amount of each Note, in the conditions and to the extent specified below:

- the Variable Interest shall be paid, in respect of any Interest Period, only if the net result of the Compartment for that Interest Period, as calculated in accordance with articles 26 of the Articles of Association of the Issuer, not taking into account the Fixed and Variable Interests, is positive (the "Profit");

- the Variable Interest shall accrue on the nominal amount of each Note, as below described, depending on the amount of the Profit of each Interest Period, it being understood that the surplus would be available for distribution to the shareholders of the Issuer:

N = Nominal amount of the Notes issued

C = Compartment revenues

I = Annual Issuer fees

A = Annual Accounting fees

O = Annual Office fees

T = Total interests' amount payable to the Noteholder, being C - I - A - O

F = Fixed interest rate on the Notes

F' = Fixed interests' amount payable to the Noteholder, being F x N

V' = Variable interests' amount payable to the Noteholder, being T - F'

V = Variable interest rate on the Notes, being V' / N

- b. Amendment to the Notes in particular the way to calculate the Variable Interest of the above mentioned Compartments,
- c. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
- d. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event on of those general meetings is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held respectively at 10 a.m. and 10.30 a.m. on February 28, 2014 if needed should more than one general meeting be postponed - at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholder and shall be blocked until February 28, 2014.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014018570/51.

Interfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 8.074.

Notice is hereby given to the shareholders of INTERFUND that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before a notary in Luxembourg at the registered office of the Company on *February 24th, 2014* at 3:30 pm Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

1. Change of the binding language of the Articles of Incorporation from French to English and adoption of an English language version.
2. Amendment to Article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows: "**Art. 3. Object.** The Company, the shares of which are aimed to be placed in the public through public or private offer, has as sole purpose to place the funds available to it in portfolios of transferable securities, money market instruments and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 (1) of the law of December 17, 2010 (hereinafter the "Law") regarding collective investment undertakings ("Subfunds"), with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the results of its assets' management. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law. The Company shall appoint a management company pursuant to the provisions of Chapter 15 of the Law."
3. Amendment to Article 11 of the Articles of Incorporation concerning the investment possibilities, more particularly the possibility to adopt master-feeder structure, of cross investment between sub-funds and of limitation to invest in other UCITS/UCIs.
4. Revision of Articles 5, 18, 19 (suspension), 22, 24, 25 (merger between sub-funds) and 27 of the Articles of Incorporation.
5. Decision of the date of effectiveness of the items set out in the agenda.

A copy of the English version of the Articles of Incorporation as well as of the Articles of Incorporation as proposed to the extraordinary shareholders' meeting are available at the registered office to the Company where each shareholder may consult them and request a copy thereof.

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50% of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders who are not able to attend the meeting are kindly requested to execute the proxy form and return it by fax to the attention of Mrs. Federici at least 2 days before the meeting (tel.: +352 2620761 / Fax: +352 468530). The proxy form is available at Fideuram Gestions, 17A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Please also send back the duly signed original form to the following address:

Fideuram Gestions S.A.

17A, rue des Bains

L-1212 Luxembourg

To the attention of Mrs Federici

Submission of the proxy form will not preclude you from attending and voting at the extraordinary general meeting in person if you so wish.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014014411/46.

TRANSFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.182.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 février 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014019284/1023/17.

Pommerit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.230.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 février 2014 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014019285/1023/17.

Petro Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 165.624.

Sie werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Petro Shipping S.A., welche am 25. Februar 2014 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Verlesung der Jahresberichte zum 31. Dezember 2012 des Verwaltungsrates sowie des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2012;
3. Beschlussfassung über das Jahresergebnis;
4. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder und den Aufsichtskommissar;
5. Änderung des Mandats des Aufsichtskommissars;
6. Verschiedenes.

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2014012740/18.

Arx Capital FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

The consolidated version of the management regulations with respect to the common fund has been filed with the Luxembourg Trade and Companies' Register.

La version consolidée du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Arx Investment Managers S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014017823/12.

(140021683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Shareholders are invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") to be held at the registered seat of the Company at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, on Monday 10 March 2014 at 13:00 CET, to discuss and to vote on the agenda (the "Agenda") indicated below.

The Meeting is convened in accordance with article 70 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "LCA") and article 3 of the law dated 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies, further to a request of Tandis, a.s., being a shareholder of the Company representing greater than 10 percent of the share capital of the Company (the "Requesting Shareholder 1"), which requested on 31 January 2014 to convene a general meeting with the following points on the agenda:

Agenda:

1. Appointment of Mr. Martin Nemecek as Board member of the Company.
2. Removing of Mr. Jean-François Ott as Board member of the Company.
3. Removing of Mr. Nicolas Tommasini as Board member of the Company.
4. Removing of Mr. Aleš Vobruba as Board member of the Company.
5. Removing of Mr. Brad Taylor as Board member of the Company.

ORCO PROPERTY GROUP S.A., being a shareholder of the Company representing greater than 10 percent of the share capital of the Company (the "Requesting Shareholder 2"), requested on 3 February 2014 to convene a General Meeting with the following points on the agenda:

Agenda:

1. Appointment of Mr. Edward Hughes to the Board of Directors of the Company.
2. Appointment of Mr. Jean-François Ott to the Board of Directors of the Company.
3. Appointment of Mr. Tomáš Salajka to the Board of Directors of the Company.
4. Appointment of Mr. Nicolas Tommasini to the Board of Directors of the Company.
5. Appointment of Mr. Radovan Vitek to the Board of Directors of the Company.

As such, the Board of Directors of the Company hereby convenes the Meeting with the agenda items requested by the Requesting Shareholder 1 and the Requesting Shareholder 2, as well as the additional agenda item proposed by the Board of Directors:

Agenda:

1. Appointment of Mr. Martin Nemecek as Board member of the Company.
2. Removing of Mr. Jean-François Ott as Board member of the Company.
3. Removing of Mr. Nicolas Tommasini as Board member of the Company.
4. Removing of Mr. Aleš Vobruba as Board member of the Company.
5. Removing of Mr. Brad Taylor as Board member of the Company.
6. Appointment of Mr. Edward Hughes to the Board of Directors of the Company.
7. Appointment of Mr. Jean-François Ott to the Board of Directors of the Company.
8. Appointment of Mr. Tomáš Salajka to the Board of Directors of the Company.
9. Appointment of Mr. Nicolas Tommasini to the Board of Directors of the Company.
10. Appointment of Mr. Radovan Vitek to the Board of Directors of the Company.
11. Decision to remove Deloitte as the auditors (réviseurs d'entreprises) of the Company¹.

¹ Item proposed by the Board of Directors.

ATTENDING THE MEETING

In order to attend the Meeting, shareholders must provide the Company with the following three items as explained in greater detail below: (i) Record Date Confirmation, (ii) Attendance and Proxy Form, and (iii) Proof of Shareholding.

Record Date Confirmation: This document shall be provided to the Company by a shareholder at the latest by 23:59 CET on the Record Date. The Record Date is 24 February 2014 (the "Record Date", i.e. the day falling fourteen (14) days before the date of the Meeting).

The Record Date Confirmation must be in writing and indicate that a shareholder holds the Company shares and wishes to participate in the Meeting. A template form of the Record Date Confirmation is available on the Company's website at www.orcogermany.de.

The Record Date Confirmation must be sent to the Company by post or electronic means so that it is received by the Company at the latest by 23:59 CET on the Record Date, i.e. 24 February 2014, to:

Orco Germany S.A.
40, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
Tel: + 352 26 47 67 1
Fax: + 352 26 47 67 67
email: generalmeetings@orcogermany.de

Attendance and Proxy Form: A template form is available on the Company's website at www.orcogermany.de and is to be duly completed and signed by shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting.

Proof of Shareholding: This document must indicate the shareholder's name and the number of Company shares held at 23:59 CET on the Record Date. The Proof of Shareholding shall be issued by the bank, the professional securities' depositary or the financial institution where the shares are on deposit.

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Attendance and Proxy Form together with the relevant Proof of Shareholding by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by 12:00 noon CET on 5 March 2014, to:

Orco Germany S.A.
40, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
Tel: + 352 26 47 67 1
Fax: + 352 26 47 67 67
email: generalmeetings@orcogermany.de

Please note that only persons who are shareholders at the Record Date and have timely submitted their Record Date Confirmation, Attendance and Proxy Form, and Proof of Shareholding shall have the right to participate and vote in the Meeting.

Documentation and information: The following documents and information are available for the shareholders on our website: www.orcogermany.de:

- the present convening notice;
- the total number of shares and the voting rights in the Company as at the date of this convening notice;
- the draft resolutions of the Meeting. Any draft resolution(s) submitted by shareholder(s) shall be added to the website as soon as possible after the Company has received them;
- the Record Date Confirmation form; and
- the Attendance and Proxy Form.

The above documents may also be obtained by shareholders upon written request sent to the following postal address: Orco Germany S.A., 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

For further information, visit our website: www.orcogermany.de.

Quorum Requirement: The Meeting shall validly deliberate regardless of the corporate capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Right to add new items on the agenda: One or more shareholders together representing at least five per cent of the share capital has the right to (i) put one or more items on the agenda of the Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meeting.

Such requests must:

- be in writing and sent to the Company by post (at the following address: Orco Germany S.A., 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg) or electronic means (at the following email address: generalmeetings@orcogermany.de) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the Meeting;

- include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;

- be received by the Company at least twenty two (22) days before the date of the Meeting, i.e. 16 February 2014.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within (forty-eight) 48 hours from receipt.

The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the Meeting.

If you need further assistance or information, please contact: Orco Germany S.A., 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Tel: + 352 26 47 67 1; Fax: + 352 26 47 67 67; email: generalmeetings@orcogermany.de

Luxembourg, 5 February 2014.

The Board of Directors of the Company .

Référence de publication: 2014019282/111.

Elaco - Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.996.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Monday, *February 24th, 2014* at 14.30 for the following purposes:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. Presentation and approval of the annual accounts as at December 31st, 2008, December 31st, 2009, December 31st, 2010, December 31st, 2011 and December 31st, 2012 ; allocation of results;
3. Resignation of the Directors and discharge to be given;
4. Discharge to the Statutory Auditor;
5. Appointment of new Directors;
6. Deliberation regarding the prospects of a future for the Company and its management and operations

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2014017776/1017/19.

Heralda S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 15.872.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 février 2014 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2013.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014019287/1023/16.

Nuvi Trading Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.475.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NUVI TRADING HOLDINGS S.A.», avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée sous la dénomination de OPG INVESTMENTS S.A., suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2851 du 13 novembre 2013.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la tenue des présentes.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Rui Paulo Alves Da Silva, administrateur, demeurant à Sintra (Portugal).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ahcène Boulhais, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nuno Miguel Da Cunha Barnabé, administrateur, demeurant professionnellement à Lisbonne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et toutes les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trente-deux mille cent quarante-trois (32.143) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital par apport en nature d'un montant de EUR 31.803.800 et émission de 31.803.800 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,-

2.- Modification subséquente de l'article (5) des statuts de la Société.

3.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un millions huit cent trois mille huit cents Euros (EUR 31.803.800,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille cent quarante-trois Euros (EUR 32.143,-) à trente et un millions huit cent trente-cinq mille neuf cent quarante-trois Euros (EUR 31.835.943,-) par la création de trente et un millions huit cent trois mille huit cents (31.803.800) actions nouvelles ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

L'assemblée admet à la souscription des actions nouvelles les deux actionnaires existants à savoir:

Monsieur Luis Manuel Caldeira Vicente, homme d'affaires, demeurant à Rua Major Kanhangulo, nr. 11, Ed. torre Ambiente, apto. B, piso 28. Luanda, Angola,

et Madame Clélia de Fatima Brito Nunes Caldeira Vicente, demeurant à Rua Major Kanhangulo, nr. 11, Ed. torre Ambiente, apto. B, piso 28. Luanda, Angola.

Souscription et libération

Ensuite Monsieur Luis Manuel Caldeira Vicente, et Madame Clélia de Fátima Brito Nunes Caldeira Vicente, prénommés, ici représentés respectivement par Monsieur Rui Paulo Alves Da Silva, et par Monsieur Nuno Miguel Da Cunha Barnabé, prénommés en vertu des procurations dont mention ci-avant,

lesquels comparants déclarent souscrire chacun quinze millions neuf cent une mille neuf cents (15.901.900) actions nouvelles et les libérer par un apport en nature consistant en:

Deux (2) actions de la société LILAZ-TRADING INTERNACIONAL, LDA (ZONA FRANCA DA MADEIRA), une société ayant son siège social à 50, Avenida do Infante, Freguesia da Sé, Concelho do Funchal, Madère, 9004-521 Portugal, numéro fiscal portugais 511176767, évaluées à trente millions huit cent vingt et un mille quatre cents Euros (EUR 30.821.400,-), et

huit cent quatre-vingt mille (880.000) actions de la société WAYFIELD- TRADING INTERNACIONAL, ayant son siège social à Avenida Dom Joao II, Edifício Meridiano, Lote 1.02.3.1A, Poso 5, A/B, Lisbonne, 1990-092 Portugal, numéro fiscal portugais 511112319, évaluées à neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cents Euros (EUR 982.400,-).

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport établi par Atwell, L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch, en date du 17 décembre 2013, qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base du travail effectué et sous réserve de la conversion du capital social de OPG INVESTMENTS S.A. en EURO tel que décrit dans le chapitre 1 ci-avant, nous concluons qu'aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport résultant de l'application des méthodes d'évaluation décrites, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions de OPG INVESTMENTS S.A. à émettre en contrepartie.

Le montant de l'apport de trente et un millions huit cent trois mille huit cents Euros (EUR 31.803.800,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un millions huit cent trente-cinq mille neuf cent quarante-trois Euros (EUR 31.835.943,-) représenté par trente et un millions huit cent trente-cinq mille neuf cent quarante-trois (31.835.943) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à EUR 8.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NUVI TRADING HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated under the denomination of OPG INVESTMENTS S.A., by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 16 September 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C number 2851 of 13 November 2013.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary held before the present deed.

The meeting is presided by Mr. Rui Paulo Alves Da Silva, director, residing in Sintra (Portugal).

The chairman appointed as secretary Mr. Ahcène Boulhais, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nuno Miguel Da Cunha Barnabé, director, professionally residing in Lisboa.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented and all their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the thirty-two thousand one hundred and forty-three (32,143) shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of capital by contribution in kind with an amount of EUR 31,803,800 with the issuance of 31,803,800 shares of a nominal value of EUR 1.00

2. Subsequently modifications of the article (5) of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of thirty-one million eight hundred and three thousand eight hundred Euro (EUR 31,803,800) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand one hundred and forty-three Euro (EUR 32,143,-) up to thirty-one million eight hundred and thirty-five thousand nine hundred and forty-three Euro (EUR 31,835,943,-) by the creation of thirty-one million eight hundred and three thousand eight hundred (31,803,800) new shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The meeting admits to the subscription of the new shares both existing shareholders, namely:

Mr Luis Manuel Caldeira Vicente, business man, residing at Rua Major Kanhangulo, nr. 11, Ed. torre Ambiente, apto. B, piso 28. Luanda, Angola,

and Mrs Clélia de Fátima Brito Nunes Caldeira Vicente, residing at Rua Major Kanhangulo, nr. 11, Ed. torre Ambiente, apto. B, piso 28. Luanda, Angola.

Subscription and payment

Then Mr Luis Manuel Caldeira Vicente, and Mrs. Clélia de Fátima Brito Nunes Caldeira Vicente, both prenamed, here respectively represented by Mr Rui Paulo Alves Da Silva, prenamed, and Mr Nuno Miguel Da Cunha Barnabé, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies,

which declares to subscribe each of them to fifteen million nine hundred and one thousand nine hundred (15,901,900) new shares and to pay them up by a contribution in kind consisting of:

two (2) shares of the company LILAZ-TRADING INTERNACIONAL, LDA (ZONA FRANCA DA MADEIRA), having its registered office at 50, Avenida do Infante, Freguesia da Sé, Concelho do Funchal, Madère, 9004-521 Portugal, portugais tax payer number 511176767, evaluated at thirty million eight hundred and twenty-one thousand four hundred Euro (EUR 30,821,400,-), and

eight hundred and eighty thousand (880,000) shares of the company WAYFIELD- TRADING INTERNACIONAL, having its registered office at Avenida Dom Joao II, Edifício Meridiano, Lote 1.02.3.1A, Poso 5, A/B, Lisbonne, 1990-092 Portugal, portugais tax payer number 511112319, valued at nine hundred and eighty-two thousand four hundred Euro (EUR 982,400.-).

The value of the Contribution is described in a valuation report established by Atwell, L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch on December 17, 2013, which shall remain annexed to the present deed, the conclusion of which is the following:

"On the basis of the work carried out by us and subject to the conversion of the share capital of OPG INVESTMENTS S.A. into EUR as described in chapter 1 above, we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of OPG INVESTMENTS S.A. to be issued in exchange.

The total contribution of thirty-one million eight hundred and three thousand eight hundred Euro (EUR 31,803,800) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital.

Second resolution

The meeting decides to amend article 5.1 of the articles of associations so as to henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at thirty-one million eight hundred and thirty-five thousand nine hundred and forty-three Euro (EUR 31,835,943,-) represented by thirty-one million eight hundred and thirty-five thousand nine hundred and forty-three (31,835,943) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 8,000.-

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BOULHAIS, R. P. ALVES DA SILVA, N. M. DA CUNHA BARNABE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60496. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008647/166.

(140009612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Ardys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.531.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 février 2014 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2014019286/1023/16.

T.H. Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 183.972.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Thomas Herzog, chef d'entreprise, né le 21 mars 1971 à Paris, France, de nationalité française et résidant au 95, Addison Gardens, W14 0DT Londres, Royaume-Uni;

2. Monsieur Georges Herzog, retraité, né le 17 décembre 1945, à Budapest, Hongrie, de nationalité française et résidant au 42, avenue Junot, 75018 Paris, France, ici représenté par Monsieur Thomas Herzog, susnommé, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 décembre 2013; et

3. Madame Alexandra Getreide-Herzog, architecte d'intérieur, née le 19 décembre 1971, à Paris, France, de nationalité française et résidant au 95, Addison Gardens, W14 0DT Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Thomas Herzog, susnommé, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 décembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurent annexés au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les actionnaires et détenteurs ensemble de cent pour cent (100%) du capital social de la société T.H. Finances, une société à responsabilité limitée de droit français dont le siège social est situé au 51, rue du Rocher, 75008 Paris, France (la Société), ayant un capital social émis de deux cent sept mille quatre cent euros (207.400 EUR) entièrement souscrit et libéré, représenté par deux mille soixante-quatorze (2.074) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

II. Que par décision valablement adoptée par les actionnaires de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social statutaire et son administration centrale de son adresse au 51, rue du Rocher, 75008 Paris, France, à Luxembourg-Ville avec effet à la date de la présente assemblée générale de la Société, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises en droit français afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. Qu'il résulte des comptes intérimaires de la Société en date du 30 septembre 2013, d'une déclaration d'expert-comptable ainsi que d'une déclaration du gérant de la Société attestant que la valeur de l'actif net de la Société à la date du présent acte est d'au moins deux cent sept mille quatre cent euros (207.400 EUR), et que l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société. Une copie desdits comptes et déclaration resteront annexés au présent acte après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant et seront enregistrés au même moment auprès des autorités compétentes.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social statutaire et de l'administration centrale de la Société du 51, rue du Rocher, 75008 Paris, France, à Luxembourg-Ville avec effet à la date de la présente assemblée générale de la Société, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «T.H. Finances S.à r.l.» et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg;

3. confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société et de la libération du capital social émis de la Société;

4. refonte des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans l'article 2 ci-dessus;

5. approbation de la composition du conseil de gérance;

6. établissement du siège social statutaire et de l'administration centrale de la Société au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

7. établissement d'une succursale en France par la Société suite à son établissement au Grand-Duché de Luxembourg; et

8. divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-avant, prient le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et l'administration centrale de la Société du 51, rue du Rocher, 75008 Paris, France à Luxembourg-Ville avec effet à la date de la tenue par-devant Notaire au Luxembourg de la présente assemblée générale de la Société, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «T.H. Finances S.à r.l.», accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte soumise à la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée note que la description et la consistance des actifs et des passifs ainsi que la valeur des actifs nets de la Société résultent du bilan intérimaire établi le 30 septembre 2013.

L'assemblée approuve le bilan intérimaire présenté au notaire.

L'assemblée déclare que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société, sans restriction, restera dans sa totalité la propriété de la Société qui continue à détenir les actifs et continue à être tenue de l'ensemble du passif et de ses engagements.

L'assemblée déclare que le capital social de la Société soit constitué de deux mille soixante-quatorze parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) et soit affecté comme suit:

- M. Thomas Herzog, à hauteur de deux mille cinquante-sept (2.057) parts sociales;
- M. Georges Herzog, à hauteur de une (1) part sociale; et

- Mme Alexandra Getreide-Herzog, à hauteur de seize (16) parts sociales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter et de refondre les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises. Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination T.H. Finances S.à r.l., qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société pourra en outre détenir des marques, donner des licences et percevoir des redevances et investir dans l'acquisition et la gestion des marques et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation et le développement de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

3.6. La Société pourra accessoirement apporter de l'assistance à l'organisation et aux méthodes de gestion, ainsi que la prospection commerciale et la réalisation de toutes études pour les sociétés et organismes de tous types à Luxembourg comme à l'étranger.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent sept mille quatre cent euros (207.400 EUR), représenté par deux mille soixante-quatorze (2.074) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toute autre question, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B peuvent être nommés. Le(s) gérant(s) n'est/est pas nécessairement des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus qu'un gérant, par deux gérants de la Société.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg.

9.2. Le conseil de gérance se réunira semi-annuellement ou aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, en incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en incluant le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 8 jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée. Lors de cette seconde assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvré suivant si ce jour est férié.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dividendes intérimaires.

16.1. Les dividendes intérimaires peuvent être distribués selon les conditions suivantes:

Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes montrent un profit incluant les profits reportés.

La décision de verser des dividendes intérimaires est prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance.

Le paiement est soumis à la confirmation du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

16.2. Sous réserve de l'accomplissement des exigences énoncées dans le présent paragraphe, la distribution de dividende intérimaire doit avoir lieu à la discrétion du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, mais pas plus tard que le 15 décembre de chaque exercice fiscal de la Société.

17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver les mandats de gérants de la Société de (i) M. Thomas Herzog, nommé ci-dessus, en tant que gérant de catégorie A pour une durée indéterminée, et (ii) M. Peter Bun, né le 26 août 1969 à Tilburg, Pays-Bas, de nationalité néerlandaise avec adresse au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et (iii) Monsieur Franz Bondy, né le 20 juillet 1955 à Berlin, Allemagne, de nationalité autrichienne avec adresse au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérants de catégorie B pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social statuaire et l'administration centrale de la Société au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte par ailleurs que la Société continuera d'exercer son activité française en France par l'intermédiaire d'un établissement stable (au sens de la Convention fiscale franco-luxembourgeoise du 1^{er} avril 1958 publiée au Journal Officiel du 9 avril 1960) qui disposera de moyens propres à l'exercice d'une activité commerciale en France. L'Assemblée décide que la Société procédera en conséquence, dès après le transfert de son siège social au Luxembourg, aux formalités juridiques nécessaires à la reconnaissance de l'existence de la succursale en question qui sera immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris. Un certificat d'immatriculation de la Société auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois étant requis pour procéder à l'immatriculation en France de cette succursale, il ne pourra en pratique y être procédé qu'une fois que ledit certificat d'immatriculation aura été émis par le registre de commerce et des sociétés luxembourgeois.

Par ailleurs, l'Assemblée prend acte que la Société restera, par son établissement stable français, à la tête du groupe d'intégration fiscale TH Finances. Elle conservera à l'actif et au passif de son établissement stable français les principaux éléments se rattachant à son exploitation française avant son transfert de siège, et notamment l'ensemble des titres des filiales membres du groupe d'intégration fiscale et n'y a apporté aucune modification de valeur. Pour ceux des actifs qu'elle ne conservera pas au bilan de son établissement stable français, elle tirera les conséquences prévues par l'article 221-2 du Code général des impôts.

Le transfert de siège dans le cadre de l'Union Européenne n'entraînant pas les conséquences d'une cessation d'entreprise, les résultats de l'exploitation de la société du 1^{er} janvier 2013 à la date du transfert de siège seront intégrés dans les résultats de l'exercice 2013 de l'établissement stable français de la Société. Il en va de même du groupe d'intégration.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de quatre mille Euros (4.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: T. HERZOG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 janvier 2014. Relation: LAC/2014/982. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017665/277.

(140019847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Ressources, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.784.

Anneaux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.633.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Philippe NAVEAUX, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant:

a) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme RESSOURCES, avec siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72784

constituée suivant acte reçu notarié, en date 11 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 69 du 20 janvier 2000, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 décembre 2013.

b) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme ANNEAUX HOLDING, avec siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72633,

constituée suivant acte reçu notarié, en date 9 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 47 du 1^{er} janvier 2000, en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 décembre 2013.

Les procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter authentiquement les termes et conditions du projet de fusion (fusion inversée) intervenu entre elles et ce, ainsi qu'il suit:

1. La société anonyme RESSOURCES, prédésignée, au capital social de EUR 30,986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, est détenue à 100% (actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote) par la société anonyme ANNEAUX HOLDING, prédésignée, au capital social de EUR 30,986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées,

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés fusionnantes;

- que les sociétés RESSOURCES et ANNEAUX HOLDING souhaitent fusionner pour des raisons de facilités administratives, de gestion et de rationalisation économique;

- qu'il est projeté de réaliser une opération de fusion inversée par laquelle la filiale RESSOURCES absorberait la mère ANNEAUX HOLDING

- que l'actionnaire unique de la société absorbée recevra les actions de la société absorbante sans augmentation de capital dans la société RESSOURCES.

- qu'il y a donc lieu, afin de rationaliser la structure administrative et économique de ces entités, de procéder à une fusion.

La société anonyme ANNEAUX HOLDING, à absorber, ne possède aucun bien immobilier.

2. La société anonyme RESSOURCES, société absorbante, entend fusionner (fusion inversée) conformément aux dispositions des articles 257 à 284 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avec la société anonyme ANNEAUX HOLDING, société absorbée, par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2014.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou commissaires des sociétés qui fusionnent.

5. Conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales, la fusion est réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause.

Toutefois la fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'à compter de la date de publication des assemblées générales qui décident de la fusion.

6. Conformément aux articles 265 et 266 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires renonceront aux rapports des conseils d'administration et aux rapports d'expert.

7. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

8. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

9. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10. Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;

- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il verra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

11. Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

12. Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

13. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/261. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011214/88.

(140012191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Sunova S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.363.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social sis à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 en date du 14 février 2014 à 11 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2013 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 septembre 2013.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2014013905/1004/19.

Algos, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.472.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Algos

Référence de publication: 2014013447/18.

(140015745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Bad Langensalza, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.481.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bad Langensalza

Référence de publication: 2014013523/18.

(140015749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Saxony Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.444.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 des associés de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Il résulte de conventions de cession d'actions du 21 janvier 2014 que Z Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140163 détient cent et deux (102) parts sociales de la Société et que Murano Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179619 détient mille huit cent nonante-huit (1.898) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saxony Holdings

Référence de publication: 2014014211/24.

(140015751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Waldkirch, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.474.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Waldkirch

Référence de publication: 2014014370/18.

(140015747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Wolmirstedt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.471.

Il résulte de résolutions écrites prises en date du 22 janvier 2014 de l'associé unique de la Société (les «Résolutions Ecrites») que Monsieur Max Galowich et Monsieur Steve Kieffer ont été démis de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat.

Il ressort des Résolutions Ecrites que Monsieur Norbert Miranda, né le 20 Octobre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange a été nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des Résolutions Ecrites que le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 8 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wolmirstedt

Référence de publication: 2014014381/18.

(140015748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Boulangerie de Berdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.924.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2013 que:

- Madame Carole MULLER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1980, demeurant à L-6942 Niederanven, 38, Mielstrachen

a été nommée Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2013, en remplacement de Monsieur Jacques LINSTER, démissionnaire

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2013 que:

- Madame Carole MULLER, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1980, demeurant à L-6942 Niederanven, 38, Mielstrachen

a été nommée Administrateur-Délégué, en remplacement de Monsieur Jacques LINSTER, démissionnaire, et Présidente du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes au 31/12/2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004132/19.

(140004128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014004151/10.

(140003703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.903.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 7 janvier 2014 que la décision suivante a été prise:

- La démission de Madame Bénédicte Reis du poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 7 octobre 2013 a été acceptée.

Le conseil d'administration se compose désormais de 3 membres comme suit:

- Monsieur Benoît LEJEUNE, administrateur
- Monsieur Moyse DARGAA, administrateur
- Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cie d'Investissement Foncier Healthcare S.A.

BNP Paribas real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014004152/22.

(140004705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Finasset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.961.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 23 décembre 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
- Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014004337/22.

(140004315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.419.

Les comptes annuels de la société mère Frontier Driller Korlatolt Felelosségu Tarsasag au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour la Succursale

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014004344/15.

(140003958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Frontier Driller Asset Management Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.419.

Les comptes annuels de la société mère Frontier Driller Korlatolt Felelosségu Tarsasag au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour la Succursale

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014004345/15.

(140003959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

FK Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.539.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de FK Holding 1 S.à r.l. datés du 13 décembre 2013

Il résulte de quatre contrats de cession de parts sociales signés en date du 13 décembre 2013 en présence de FK Holding 1 S.à r.l., que la société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B 149133, a cédé en totalité 70.000 parts sociales comme suit:

- 30.000 parts sociales à Monsieur PERICHON Patrice, né le 1.2.1962 à Paris (France), demeurant professionnellement au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- 20.000 parts sociales à Madame WILKINSON Jane, née le 2.2.1968 à Nottingham (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg;
- 10.000 parts sociales à Madame MINALDO Anne-Sophie, née le 5.4.1974 à Lunéville (France), demeurant professionnellement au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- 10.000 parts sociales à Monsieur SERIS Jean-Manuel, né le 19.12.1974 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Pour FK Holding 1 S.à r.l.

Carlo Jentgen

Secrétaire du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2014004361/24.

(140004028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Finext Funds Luxembourg SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.461.

EXTRAIT

En date du 2 janvier 2014, le Conseil d'Administration désigne l'adresse de la société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, nonobstant les termes de l'acte du notaire du 29 octobre 2013 qui portait l'adresse au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2014004360/12.

(140004513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Fleurs Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 3, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 149.559.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004362/9.

(140004483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Food Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.348.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 Janvier 2014

L'Assemblée a décidée de démissionner a partir du 2 Janvier 2014

Monsieur Maximilien Vanderschueren, entrepreneur, né 08 mai 1992 à Gent résident Grootestraat 40 8421 Vlisseghem (B) comme administrateur

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 2 Janvier 2014 comme Administrateur

Monsieur Jacques Jules Vanderschueren, entrepreneur, né à Geraardsbergen le 15 décembre 1939, résident 22, Rue Louis XIV L-1948 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 Janvier 2014.

Référence de publication: 2014004364/16.

(140003710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

FOV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.196.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 16 décembre 2013

- La démission de Madame Chantal GASPARD de ses fonctions de Gérante est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Olivier GRUMBACH, Directeur d'investissements, demeurant à F-75010 PARIS, 64 Rue du Faubourg Saint-Martin occupera le poste de Gérant vacant en remplacement de Madame Chantai GASPARD, démissionnaire, avec effet à ce jour.

Fait à Luxembourg le 16 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

FOV S.à r.l.

L. MOSTADE / F. DARCHE

Gérante / Gérante

Référence de publication: 2014004365/17.

(140004231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Franklin Templeton Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 35.177.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé en date du 31 décembre 2013 de prendre acte de la démission de Mme Denise Voss et M. William Lockwood en leur qualité de dirigeants de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Par conséquent, tout pouvoir confié à Mme Denise Voss et M. William Lockwood en relation avec la délégation à la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion est retiré avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS

Référence de publication: 2014004367/15.

(140003573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Gordon Gambio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 453.386,61.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.244.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014004374/14.

(140004475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Gabefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.474.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 décembre 2013.

1. Les associés nomment M. Franck Balard, demeurant 9, rue Chingiz Aitmatov L-1161 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 27 décembre 2013 en remplacement de M. Joseph Winandy et M. Koen Lozie. La société se trouvera engagée par la seule signature de M. Franck Balard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014004377/13.

(140004506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Grouneph, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9081 Ettelbruck, 39, rue Tony Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 177.255.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 janvier 2014 que le siège social de la société a été transféré à L-9081 ETTTELBRUCK, 39, rue Tony Schmit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004398/12.

(140003872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Groupe Neuberg, Courtier d'Assurances, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 83.469.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004399/9.

(140004300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Farbe 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 180.336.

Cession de parts sociales

DOUZE INVESTMENTS SA, propriétaire de 100 parts sociales de la société FARBE 2 Luxembourg SARL ayant son siège social à 9 rue Basse L4963 Clémency, a cédé en date du 17 décembre 2013 l'ensemble de ces 100 parts sociales à la société REMA PATRIMONY FOUNDATION, n° 53 MMG TOWER 2^{ème} étage, Marbella, Panama, Registre de commerce n°16164.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2014004332/15.

(140004292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

EDP VII S.A., European Direct Property VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.210.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 7 janvier 2014:

- d'accepter la démission de Madame Bénédicte REIS de sa fonction d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 7 octobre 2013.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moyse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur

- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Direct Property VII S.A., en abrégé EDP VII S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014004320/21.

(140004706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Eudial Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Geidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 159.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004310/9.

(140003810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

C.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004139/9.

(140004156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

SELP (Alpha Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.786.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SEGRO Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177317,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 12 December 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name.

This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Alpha Poland) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the

Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager.

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year.

The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14. Distributions on shares.

14.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15. Dissolution and Liquidation.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

SEGRO Luxembourg S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-)

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Laurence Giard, born in Neuilly-Sur-Seine, France on 31 July 1970 and having her professional address at 20 rue Brunel, 75017 Paris, France;

- Octavia Peters, born in Moreton In The Marsh, England on 25 February 1969 and having her professional address at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR;

- Desmond Mitchell, born in Wells, Somerset, England on 24 August 1957 and professionally residing at 4, Allée des Charmes, L1372 Luxembourg; and

- Alain Peigneux, born in Huy, Belgium on 22 February 1968 and professionally residing at 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

2) The Company shall have its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177317,

ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. "Forme - Dénomination.

Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Alpha Poland) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 12.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets.

Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants.

Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts aux Associés.

10. Représentation.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature de tout Gérant.

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 11.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 12.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

12.8

12.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions 12.8.2, que les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social.

L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14. Distribution sur parts sociales.

14.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

14.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

15. Dissolution et Liquidation.

La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

16. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents Statuts:

16.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

SEGRO Luxembourg S.à r.l.	12,500 Parts Sociales
Total:	12,500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
 - Laurence Giard, née le 31 juillet 1970 à Neuilly-sur-Seine, France et ayant sa résidence professionnelle au 20 rue Brunel, 75017 Paris, France;
 - Octavia Peters, née le 25 février 1969 à Moreton In The Marsh, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR;
 - Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Somerset, Grande-Bretagne et ayant sa résidence professionnelle à 4, Allée des Charmes, L1372 Luxembourg; et
 - Alain Peigneux, né le 22 février 1968 à Huy, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58065. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180413/524.

(130219537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Eastburn Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.827.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of December,
before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Investin Pro RED Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176571,

Oaktree Real Estate Debt Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136233,

all here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies delivered to him abovementioned proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall have the status of a securitization company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law") and shall be subject to and governed by the Securitization Law and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (together the "Laws"), and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Eastburn Debtco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is to enter into one or more securitization transactions within the meaning of the Securitization Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitization Law.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Laws, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitization Law.

The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one penny sterling (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. External Auditors. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the sole Manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers of the Company in accordance with article 48 of the Securitization Law.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial Statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

For tax purposes only, profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked in accordance with article 89 c) of the Securitization Law as a tax deductible item to the shareholders, regardless of the actual date of payment by the Company of the proceeds so committed.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Securitization Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Investin Pro RED Holdings S.à r.l	GBP 1,383.75	138,375	GBP 1,383.75
Oaktree Real Estate Debt Holdings S.a r.l.	GBP 4,866.25	486,625	GBP 4,866.25
OCM Luxembourg VOF S.a r.l.	GBP 6,250.00	625,000	GBP 6,250.00
TOTAL:	GBP 12,500.-	1,250,000	GBP 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,700.-.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Shareholders Resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Manish DESAI, company manager, born on February 14, 1979 in Ndola, Zambia, residing professionally at 333 S. Grand Avenue, 28th Floor, Los Angeles, CA 90071, United States of America.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Junglinster, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois décembre,

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Investin Pro RED Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176571;

Oaktree Real Estate Debt Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce;

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136233;

Tous ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations lui délivrées;

lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui aura le statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera soumise et régie par la Loi sur la Titrisation et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (ensemble les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Eastburn Debtco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumés par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de titres ou de dette dont la valeur ou le rapport dépend de ces risques. La Société peut réaliser des emprunts sous toute forme dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, parts sociales, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions des Lois, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

La Société peut octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tout autres types de sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement disposer de, et transférer ses actifs, suivant les modalités déterminées par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société peut exercer tous investissements ou opérations de nature juridique, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles au développement de son objet social, ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) divisé en un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny sterling (GBP 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Réviseurs d'Entreprises. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises qui sera nommé par le Gérant unique ou si la Société est administrée par plusieurs gérants, le Conseil de Gérance de la Société, conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Uniquement pour des raisons fiscales, les bénéfices à distribuer par la Société s'analyseront en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé, conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation, comme un poste déductible d'impôt pour les associés, sans prendre en compte la date exacte de paiement des produits ainsi engagés par la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution. Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Investin Pro RED Holdings S.à r.l	GBP 1.383,75	138.375	GBP 1.383,75
Oaktree Real Estate Debt Holdings S.a r.l.	GBP 4.866,25	486.625	GBP 4.866,25
OCM Luxembourg VOF S.a r.l.	GBP 6.250,00	625.000	GBP 6.250,00
TOTAL:	GBP 12.500,-	1.250.000	GBP 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.700,- EUR.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants pour une période indéterminée:

- Mr Szymon DEC, administrateur de société, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant professionnellement à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, administrateur de société, né le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, administrateur de société, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mrs Katherine Margaret RALPH, administrateur de société, né le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- Mr. Manish DESAI, administrateur de société, né le 14 février 1979 à Ndola, Zambie, résidant professionnellement à 333 S. Grand Avenue, 28th étage, Los Angeles, CA 90071, 2tats-Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2013. Relation GRE/2013/4950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180749/610.

(130220709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 60.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004052/9.

(140004621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.927.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Le siège social de la société a été transféré du 23, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au 22, Rue Goethe à L-1637 Luxembourg, et ce avec effet au 8 janvier 2014.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014004047/14.

(140003966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

BP Bio Project Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004133/9.

(140003981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

BKM Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.575.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004127/9.

(140004533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Canepa Green Energy II, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 165.858.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004174/9.

(140004578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Fintrentuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.337.

Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 13 décembre 2013.

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 13 décembre 2013.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

*Signature**Mandataire*

Référence de publication: 2014003596/14.

(140003151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.